

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Véronique Labelle Audy**

<https://www.cadre21.org/membres/17567864379a1c25a0b47589>

Date d'obtention : 2022-01-13 19:37:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode qui peut être utilisée par ceux qui ont suivi la formation. Cette méthode est plus efficace et la prise en charge du dossier est plus rapide. Ça évite que qui se soit voit les images et il y a limitation de la propagation des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes intervention seront uniformes et d'avantage bienveillante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter la confidentialité, rassurer la victime, agir rapidement.